



43 % des lycéens de la voie professionnelle sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire

A la fin d'un cycle professionnel, les lycéens de l'académie de Versailles inscrits en 2017 ou en 2018 poursuivent davantage leurs études l'année suivante (49 %, contre 46 % en moyenne en France).

43 % de ceux qui sortent du système scolaire, y compris non diplômés, sont en emploi salarié six mois après la fin de l'année scolaire, à l'image des autres lycéens d'Ile-de-France. Obtenir son diplôme facilite l'insertion professionnelle, tout comme sortir d'une dernière année de Brevet de technicien supérieur (BTS).

Leurs premiers emplois sont en majorité des contrats temporaires, même si les lycéens professionnels dans l'académie de Versailles obtiennent plus souvent un CDI qu'au niveau national. Bien qu'il reste minoritaire, le travail à temps partiel y est plus répandu qu'au national.

Les parcours d'insertion varient fortement selon la spécialité de la formation qu'ils ont suivie. Trouver un emploi est plus facile pour les lycéens sortants d'une formation des spécialités du domaine de la finance, de la banque, des assurances ou de la coiffure esthétique, par exemple.

La nouvelle source de données Inserjeunes, remplace les enquêtes par questionnaire auparavant adressées chaque année aux lycéens professionnels sortants du système scolaire à propos de leur insertion dans la vie active (enquêtes IVA) (*Encadré méthodologique*). Cette première note de cadrage sera complétée par la suite par des études

plus approfondies basées sur les données Inserjeunes détaillées.

Les analyses de ce document portent uniquement sur les inscrits en dernière année de CAP, de bac professionnel et de BTS (*Encadré sur les mentions complémentaires*).

58 % des sortants de BTS sont en emploi six mois après leur sortie du système scolaire, contre 38 % des sortants de bac professionnel et 25 % des sortants de CAP

49 % des lycéens de l'académie inscrits en 2017-2018 ou en 2018-2019 en dernière année de cycle professionnel sont toujours en formation l'année suivante (*Figure 1*). Cette proportion est plus élevée que la moyenne nationale (46 %) mais équivalente à la moyenne régionale (*Encadré sur les poursuites d'études*).

Parmi ceux qui ne poursuivent pas d'études, 43 % sont en emploi salarié en janvier de l'année suivante. Leur insertion est équivalente à celle des lycéens d'Ile-de-France et supérieure d'un point à la moyenne nationale.

Les taux d'emploi sont corrélés au niveau du diplôme préparé : il s'établit à 25 % pour les sortants de CAP, à 38 % pour les sortants de bac professionnel et atteint 58 % pour les sortants de BTS. Par rapport au national, l'insertion professionnelle des lycéens de l'académie est supérieure d'un point au niveau bac professionnel et CAP, et supérieure de 3 points après un BTS.

L'insertion professionnelle est meilleure pour les lycéens professionnels des Yvelines et de l'Essonne et moins favorable pour ceux des Hauts de Seine et du Val-d'Oise¹.

¹ Les spécialités de formation ainsi que les caractéristiques des lycéens et des territoires, non disponibles à ce stade, permettront des analyses complémentaires sur ce point.

Figure 1 : Taux de poursuite d'études des lycéens après un cycle professionnel et taux d'emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire

		Académie de Versailles				France			
		Inscrits	Toujours en formation l'année suivante (en %)	Sortants du syst. scolaire (en %)	Taux d'emploi à 6 mois (en %)	Inscrits	Toujours en formation l'année suivante (en %)	Sortants du syst. scolaire (en %)	Taux d'emploi à 6 mois (en %)
Niveau CAP	Ensemble	6 231	53	47	25	101 466	50	50	24
	Filles	2 227	55	45	23	39 854	51	50	21
	Garçons	4 004	52	48	26	61 612	50	51	26
Niveau Bac pro	Ensemble	27 039	52	48	38	328 780	51	49	37
	Filles	11 219	54	46	40	140 316	50	50	35
	Garçons	15 820	51	49	37	188 464	51	49	39
Niveau BTS	Ensemble	11 705	39	61	58	185 277	36	64	55
	Filles	5 311	39	61	60	88 913	36	64	55
	Garçons	6 394	39	61	56	96 364	36	64	55
Ensemble	Ensemble	44 975	49	51	43	615 523	46	54	42
	Filles	18 757	50	50	45	269 083	46	54	41
	Garçons	26 218	48	52	41	346 440	47	53	47

Lecture : Dans l'académie de Versailles, 49 % des 44 975 lycéens inscrits en année terminale de cycle professionnel sont toujours en formation l'année suivante tandis que 51 % sont sortis d'études. Parmi ces sortants, 43 % sont en emploi salarié en janvier de l'année suivante.

Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Lycéens inscrits en dernière année de cycle professionnel en 2017-2018 ou en 2018-2019 pour le taux de poursuite d'études et lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019 pour le taux d'emploi - hors mentions complémentaires.

Etre diplômé facilite nettement la recherche du premier emploi

L'obtention du diplôme préparé permet une meilleure insertion professionnelle au cours des six premiers mois après la sortie du système scolaire, et ceci d'autant plus que le niveau de la classe de sortie est bas.

Le taux d'emploi des sortants non diplômés de niveau CAP est de 19 % contre 28 % pour ceux qui ont obtenu leur CAP. Le bénéfice de l'obtention de ce diplôme est donc de 9 points sur le taux d'emploi. Il est de même ampleur pour les sortants au niveau Bac professionnel et de 6 points au BTS.

Au sein de l'Ile-de-France, l'académie de Versailles se distingue par une moins bonne insertion à court terme des sortants diplômés du CAP (taux d'emploi de 28 %, contre 31 %) mais, à l'inverse, meilleure pour les diplômés du bac pro (41 %, contre 39 %) et pour les diplômés du BTS (60 %, contre 57 %). Le tissu économique est peut-être plus propice à intégrer des diplômés plus qualifiés : la part des sortants de niveau Bac professionnel et BTS parmi l'ensemble des sortants est d'ailleurs plus importante en Ile-de-France (88 %, contre 85 % au national) et les inscrits en dernière année de CAP poursuivent davantage

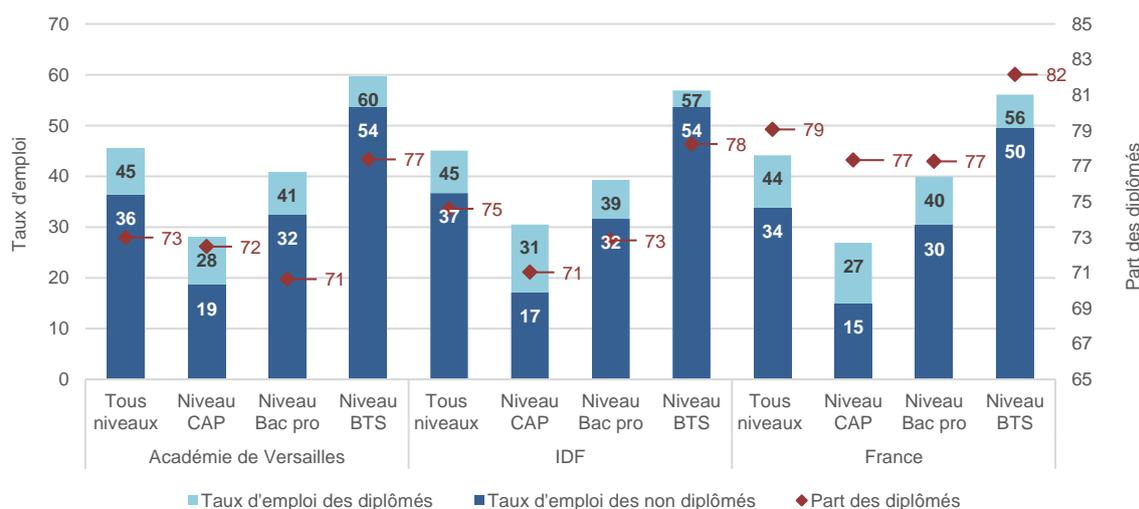
leurs études (54 %, contre 50 % au national). Ce point nécessiterait des analyses complémentaires.

Dans l'académie, l'insertion professionnelle est meilleure que la moyenne nationale à tous les niveaux de classe de sortie alors même que les lycéens sont moins fréquemment diplômés (73 %, contre 79 % au niveau national). Ceci s'explique notamment par la meilleure insertion des non diplômés à court terme, qui s'observe plus généralement en Ile-de-France. Cette tendance est à rapprocher des taux de chômage des jeunes de la région, qui sont plus faibles qu'au national².

Le taux d'emploi à 6 mois des sortants non diplômés de BTS est supérieur de 13 points à celui des bacheliers professionnels. Ce gain se retrouve aussi pour les sortants non diplômés du bac professionnel par rapport aux sortants diplômés du CAP, mais est de moindre ampleur (+4 points). Le bénéfice important de la poursuite d'études en BTS sur l'insertion professionnelle, même sans obtenir le diplôme, est lié à un effet positif du niveau plus élevé de la classe de sortie mais peut être aussi lié à la sélection des élèves à l'entrée en BTS (Figure 2).

² Le taux de chômage annuel moyen des 15-24 ans en 2019 est de 13,5 % en Ile-de-France, contre 19,6 % en moyenne en France (Source: Insee, taux de chômage localisés, enquête emploi : <https://statistiques-locales.insee.fr>)

Figure 2 : Taux d'emploi à 6 mois selon l'obtention du diplôme et part des diplômés (en %)



Lecture : Dans l'académie de Versailles, la part des diplômés parmi les sortants de dernière année de cycle professionnel, tous niveaux confondus, est de 73 %. Le taux d'emploi salarié y est de 45 % pour les diplômés et de 36 % pour les non diplômés.
 Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019, hors mentions complémentaires.

Les filles de l'académie de Versailles s'insèrent mieux que les garçons, sauf au niveau du CAP

En France, le taux d'emploi à court terme est plus élevé pour les lycéens professionnels que pour les lycéennes, hormis au niveau BTS où la différence est minime (Figure 3).

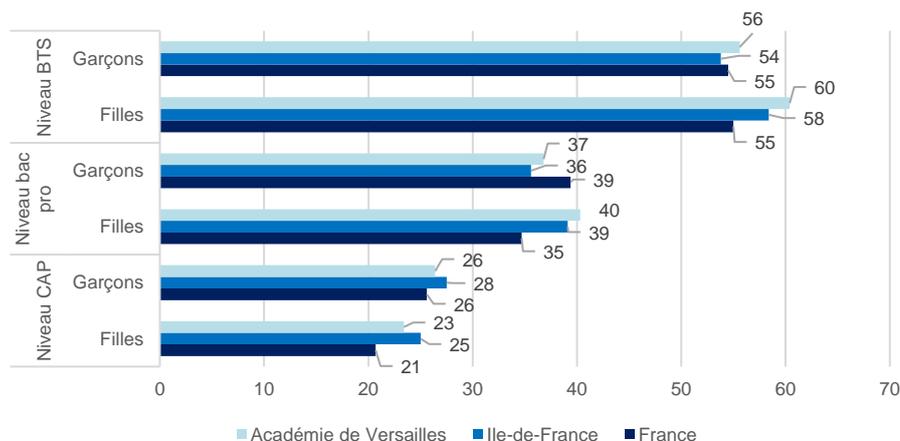
Dans l'académie de Versailles, si l'insertion professionnelle est également meilleure pour les garçons au niveau du CAP (+3 points), c'est l'inverse pour les cycles professionnels de niveau supérieur. En effet, le taux d'emploi des lycéennes est supérieur de 3 points à celui des lycéens au niveau

du bac professionnel et de 4 points au niveau du BTS.

Cette meilleure insertion des filles du niveau bac professionnel et BTS s'observe aussi au niveau régional.

Néanmoins, comme les filles sont plus souvent diplômées et qu'elles s'orientent davantage que les garçons vers les spécialités des services, la persistance de ces différences à caractéristiques identiques sera à vérifier par la suite.

Figure 3 : Taux d'emploi selon le niveau de la classe de sortie et le sexe (en %)



Lecture : Parmi les lycéens sortant de dernière année de BTS de l'académie de Versailles, le taux d'emploi salarié des garçons est de 56 % contre 60 % pour les filles.
 Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019, hors mentions complémentaires.

Précision : Au sein de l'académie, 90 % des lycéens sortant de cycle professionnel qui sont en emploi ont un seul contrat de travail six mois après leur sortie de formation. 9 % ont deux contrats et 1 % ont trois contrats ou plus. Ils sont sensiblement plus nombreux à avoir plusieurs contrats que leurs camarades de l'hexagone (respectivement 92 %, 7 % et 1 %).

Dans le reste du document, seul le CDI ou le contrat le plus long est analysé dans le cas où le jeune a plusieurs contrats simultanément.

Une majorité de contrats temporaires, mais une part de CDI plus élevée dans l'académie

La majorité des lycéens de l'académie qui sont en emploi six mois après leur sortie du système scolaire sont en contrat temporaire (55 %). La part des contrats temporaires est plus élevée au niveau du CAP (57 %) que du bac professionnel et du BTS (53-54 %), ce qui va dans le sens d'un délai plus long pour l'accès à un emploi à durée indéterminée observé pour les jeunes moins qualifiés (*Dares-France stratégie, 2017*).

Les contrats temporaires les plus fréquents sont les CDD (27 %), puis viennent les contrats d'intérim (14 %), les contrats de professionnalisation (12 %) et enfin les autres types de contrats (2 %). Les contrats de professionnalisation sont plus courants pour les sortants de BTS (15 %) (*Figure 4*).

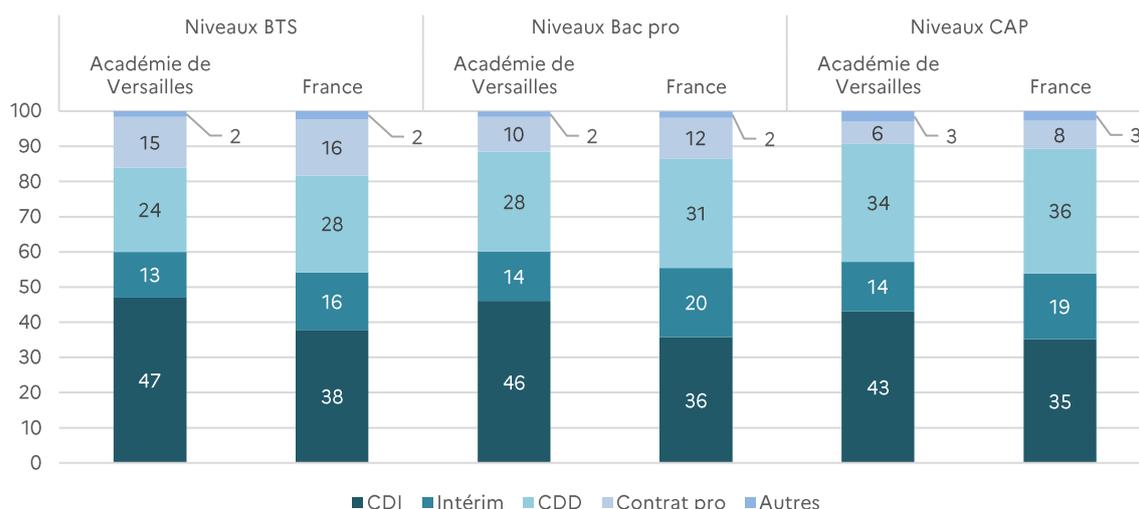
46 % des lycéens de l'académie en emploi sont en CDI six mois après leur sortie du système scolaire, soit 10 points de plus qu'au niveau national. L'accès à un CDI est plus fréquent pour les sortants de BTS que de bac professionnel ou de CAP. Il est systématiquement plus élevé dans l'académie qu'au niveau national.

Plus généralement, ces conditions d'emploi globalement plus favorables en Ile-de-France sont confirmées sur l'ensemble des franciliens âgés de 15 à 29 ans sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans observés en 2018 (*Bayardin V., Monsy E. et Tissot I., 2020*).

Les filles sont plus souvent en CDD ou en contrat de professionnalisation que les garçons (+5 points), surtout au niveau CAP ou Bac pro où les écarts entre les sexes sont les plus importants. Les garçons sont plus souvent en intérim que les filles (+8 points), en particulier à l'issue d'un CAP, et sont aussi plus souvent en CDI (+3 points) notamment après un bac professionnel.

Ces différences entre les filles et les garçons, partagées dans la région, sont à mettre en relation avec leurs présences différenciées selon les secteurs de formation et avec les types de contrats offerts dans ces secteurs d'emploi. En effet, les formations des services concentrent 92 % des sortantes de cycle professionnel.

Figure 4 : Type de contrats des sortants lycéens en emploi selon la classe de sortie (en %)



Lecture : Parmi les lycéens sortant de dernière année de BTS qui sont en emploi salarié 6 mois après, 47 % de ceux de l'académie de Versailles sont en CDI, contre 38 % au niveau national.

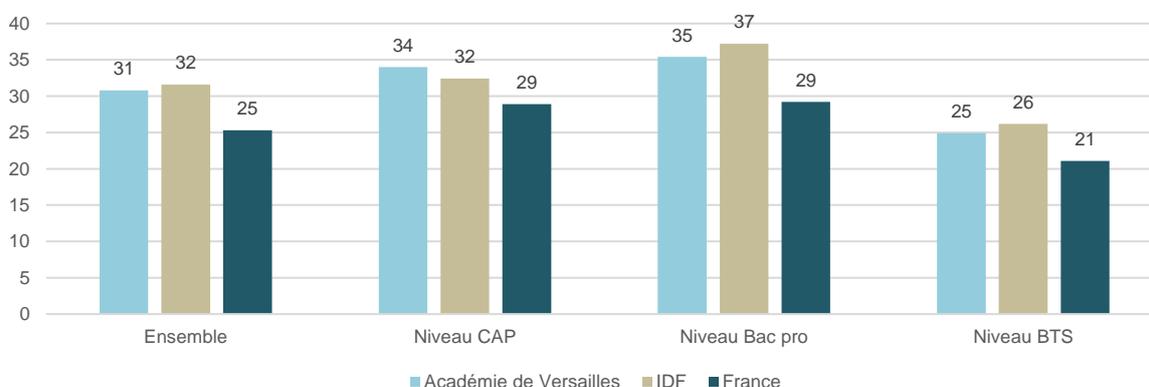
Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019, hors mentions complémentaires.

Plus de contrats à temps partiel pour les sortants de cycle professionnel de l'académie de Versailles, surtout pour les filles de niveau CAP

Si les taux d'emploi sont un peu plus élevés en sortant d'un lycée professionnel et les CDI plus courants dans l'académie de Versailles, le travail à temps partiel est, par contre, nettement plus fréquent qu'au national. Dans l'académie de Versailles, 31% travaillent à temps partiel, niveau proche de celui observé en Ile-de-France, mais plus élevé par rapport au niveau national (+6 points). Cet écart s'établit à 6 points au niveau bac professionnel, à 5 points au niveau CAP et à 4 points au niveau BTS sachant qu'un tiers des lycéens sortant de CAP ou bac professionnel occupent un emploi à temps partiel contre un quart des sortants de BTS (Figure 5).

Les filles travaillent plus souvent à temps partiel que les garçons : c'est le cas d'une sur trois contre un garçon sur quatre, et ceci d'autant plus que leur niveau est faible (respectivement +24 points par rapport aux garçons au CAP, +17 points au bac professionnel et +7 points au BTS). Ainsi, si l'insertion professionnelle des filles sortant de CAP semble un peu meilleure dans l'académie de Versailles qu'au niveau national (23 %, contre 21%), elles travaillent plus souvent à temps partiel (50 %, contre 44%). Elles sont cependant peu nombreuses car les poursuites d'études sont plus fréquentes à ce niveau.

Figure 5 : Part des lycéens sortants en emploi à temps partiel selon la classe de sortie (en %)



Lecture : Parmi les lycéens sortant de dernière année de BTS qui sont en emploi salarié 6 mois après, 25 % de ceux de l'académie de Versailles sont en temps partiel alors qu'ils sont 21 % dans ce cas en moyenne en France au même niveau.
Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019, hors mentions complémentaires.

L'insertion professionnelle dépend du niveau de la classe de sortie mais aussi de la spécialité de la formation suivie

L'insertion professionnelle est sensiblement meilleure dans les formations du secteur des services que dans celles du secteur de la production au sein de l'académie (44 %, contre 41%). Cependant, ces taux globaux masquent des différences selon le niveau de la classe de sortie et selon les spécialités de formation.

Parmi les sortants d'une année terminale de CAP, le taux d'emploi est compris entre 15 %, niveau observé pour le domaine de spécialité « Matériaux souples », et 38 %, niveau observé pour le domaine de spécialité « Coiffure esthétique », soit un écart de 23 points.

Cet écart s'élève à 44 points pour les sortants d'une terminale professionnelle avec des taux d'emploi compris entre 25 % pour le domaine « secrétariat, communication et information » et 69 % pour le domaine « Coiffure esthétique » (qui représente 12 % des sortants de bac professionnel sur les deux années scolaires observées).

Quant aux sortants d'une dernière année de BTS, les taux d'emploi sont proches de 70 % pour les sortants issus d'une formation des domaines « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) », « Transport, manutention, magasinage » et « Génie civil, construction, bois ». Cependant, ils ne représentent que 3 % des sortants à ce niveau. En dehors de ces domaines de spécialité, les taux d'emploi salarié des

sortants de BTS varient entre 53 %, pour les sortants des domaines « Services aux personnes (santé, social)»³ et « Technologies industrielles » et 61 %, pour les sortants des domaines « Finances, comptabilité » et « Matériaux souples ».

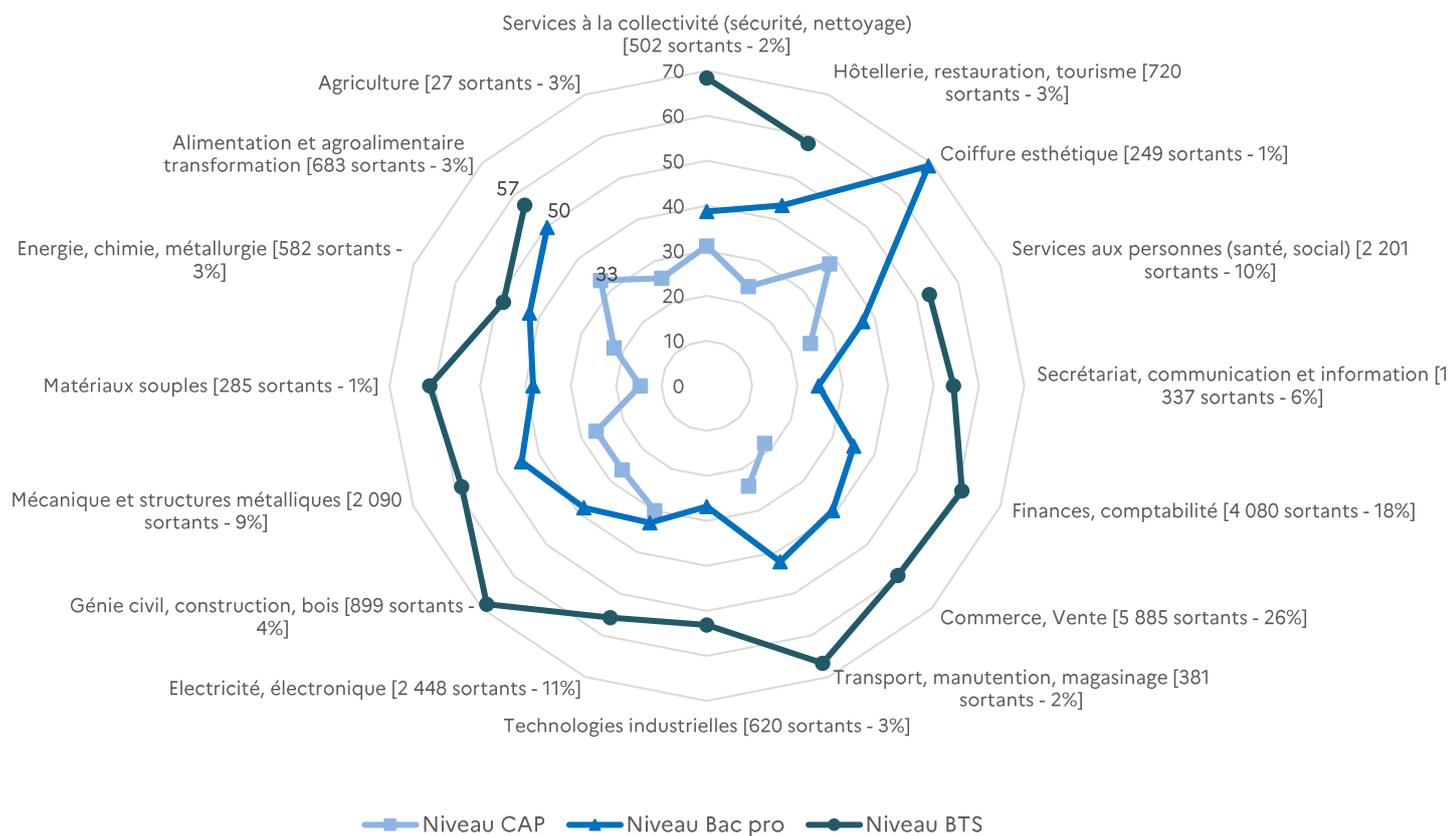
Cinq domaines de spécialité regroupent plus de trois sortants de cycle professionnel sur cinq dans l'académie : « Electricité, électronique », « Services aux personnes (santé, social) », « Mécanique et structures métalliques », « Commerce, vente » et « Finances, comptabilité ». Les taux d'emploi des sortants des domaines « Mécanique et structure métalliques », « Commerce, vente » et « Finances, comptabilité » sont les plus élevés parmi ceux des cinq domaines cités (supérieurs à 40 %), principalement dus à la bonne insertion au niveau

BTS, niveau atteint par plus d'un quart des sortants de ces trois domaines.

Si l'insertion professionnelle à court terme des sortants d'une spécialité des domaines « Alimentation et agroalimentaires, transformations » et « Energie, chimie, métallurgie » sont plus élevés au niveau du bac professionnel qu'au CAP, la valeur ajoutée de la poursuite en BTS en terme d'insertion est moindre.

Inversement, l'insertion professionnelle des sortants d'une spécialité du domaine « Electricité, électronique » est équivalente après une année terminale de CAP ou de bac professionnel, alors que le niveau BTS semble plus recherché sur le marché du travail (Figure 6).

Figure 6 : Taux d'emploi à 6 mois des lycéens sortants de cycle professionnel selon le domaine de spécialité et la classe de sortie (en %)



Lecture : Parmi les lycéens sortant de dernière année de CAP du domaine « Alimentation et agroalimentaire transformation » en 2018 ou en 2019, 33 % sont en emploi salarié six mois après la fin de l'année scolaire, contre 50 % des sortants de niveau bac professionnel et 57 % des sortants de niveau BTS. 683 lycéens inscrits dans une formation de ce domaine sont sortis d'études en 2018 ou en 2019, représentant 3 % des sortants tous niveaux confondus.

Nota : Les points manquants correspondent à des diplômes qui n'existent pas (par exemple CAP « Finances, comptabilité ») ou à des domaines de spécialité pour lesquels le nombre de sortants en 2018 ou en 2019 est trop faible à ce niveau de sortie pour être représentatif.

Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019, hors mentions complémentaires.

³ Le taux d'emploi des jeunes sortants de formations du domaine des services aux personnes est certainement sous-estimé car InserJeunes ne permet pas actuellement de repérer comme étant en emploi les salariés des particuliers employeurs.

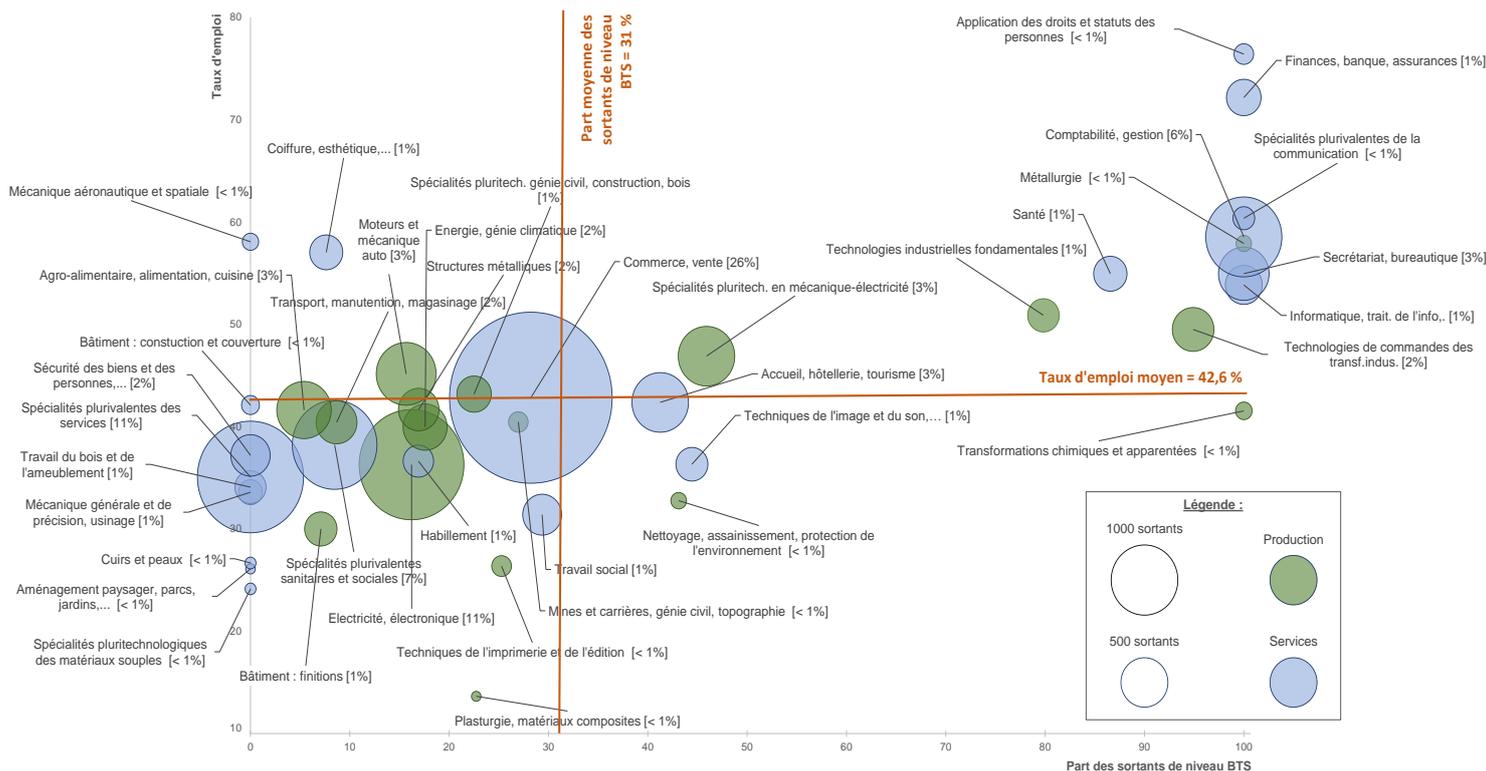
De façon générale, ce sont les spécialités de formation pour lesquels la part des BTS parmi les sortants dépasse 80 % qui affichent un taux d'emploi global à six mois supérieur à 50 % (Figure 7).

Quelques spécialités font, tout de même exception comme les sortants des spécialités des groupes « Mécanique aéronautique et spatiale » et « Coiffure, esthétique, autres spécialités des services »

aux personnes » pour lesquels les taux d'emploi sont élevés alors que la part des BTS parmi les sortants est faible.

À l'opposé, le taux d'emploi des sortants des formations du groupe « Transformations chimiques et apparentées » n'est que de 42 % alors que tous les sortants ont un niveau BTS et qu'ils sont peu nombreux à chercher à s'insérer sur le marché du travail (65 lycéens en 2018 ou en 2019).

Figure 7 : Taux d'emploi des lycéens professionnels de l'académie de Versailles selon le groupe de spécialité et part des sortants de niveau BTS (en %)



Lecture : Parmi les 89 lycéens sortant de dernière année de cycle professionnel du groupe de spécialité « Application des droits et statuts des personnes », le taux d'emploi six mois après la sortie du système scolaire est de 76 % tous niveaux de classe confondus et la part des BTS parmi les sortants est de 100 %. Les 89 sortants de ce groupe de spécialités représentent moins de 1% de l'ensemble des sortants.

Nota : Les groupes de spécialités pour lesquels moins de 20 lycéens sont sortis du système scolaire en 2018 ou en 2019 n'apparaissent pas sur le graphique pour des raisons de significativité statistique.

Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019, hors mentions complémentaires.

Près de la moitié des lycéens de l'académie de Versailles poursuivent des études après un cycle professionnel, davantage les filles que les garçons

Les lycéens qui poursuivent des études peuvent redoubler leur année, poursuivre leurs études ou s'orienter vers une autre formation de tout niveau.

Les poursuites d'études sont plus fréquentes pour les niveaux de formation les plus faibles. Plus d'un élève de l'académie sur deux de dernière année de CAP ou de terminale professionnelle poursuit ses études, ce qui est moins fréquent à la suite d'une dernière année de BTS (39 %).

Dans l'académie, les filles poursuivent davantage leurs études que les garçons à la fin d'un cycle professionnel, que ce soit à la fin d'un CAP (55 % pour les filles, contre 52 % pour les garçons) qu'à la fin d'un bac professionnel (54 %, contre 51 %). En revanche, au niveau du BTS, la poursuite est équivalente. Ces écarts entre les sexes au CAP et au bac professionnel ne sont pas aussi marqués au niveau national (Figure 1).

Mentions complémentaires : une valeur ajoutée significative

Les mentions complémentaires de niveau 5 et 4 sont des diplômes qui se préparent après un CAP ou un bac professionnel. Elles ont une optique d'insertion professionnelle car elles permettent de se spécialiser dans un domaine particulier (plus d'une vingtaine de spécialités au total en France). La formation est constituée d'heures de cours et de formation professionnelle.

Après une dernière année de mention complémentaire, moins d'un quart des 600 inscrits en 2017 ou en 2018 poursuivent leurs études l'année suivante.

Parmi les sortants de mention complémentaire de niveau 5, 52 % sont en emploi six mois plus tard. Ce taux d'emploi est supérieur de 27 points à celui des sortants de CAP et même de 14 points à celui des sortants de bac professionnel. Les garçons s'insèrent mieux que les filles (62 %, contre 49 %).

Pour les sortants de mention complémentaire de niveau 4, 62 % sont en emploi au bout de six mois, soit un taux d'emploi supérieur de 24 points à celui des sortants de bac professionnel et de 4 points à celui des sortants de BTS. Contrairement au MC5, ce sont les filles qui ont une meilleure insertion professionnelle après une MC4 : 70 % sont en emploi six mois après leur sortie, contre 59 % des garçons.

Méthodologie

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année, au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants), les indicateurs suivants :

- Taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- Taux de poursuite d'études
- Taux d'interruption en cours de formation

Le système d'information InserJeunes diffuse également, pour les centres de formation d'apprentis, la part de contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Le dispositif InserJeunes succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA menées par la Depp, mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : InserJeunes mesure l'insertion 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : InserJeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans InserJeunes. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec InserJeunes, qui se fonde sur les Déclarations sociales nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut, pour le moment, les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs et la fonction publique.

⇒ Retrouvez les données d'InserJeunes sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Bibliographie :

- Bayardin V., Monsy E., Tissot I., « L'insertion professionnelle des jeunes en Ile-de-France : meilleure qu'en province pour les plus diplômés, moins bonne pour les détenteurs du seul bac », *Insee Analyses Ile-de-France* n°116, mai 2020.
- Cereq, « Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la génération 2013. Résultats de l'enquête 2016. », *Cereq enquêtes* n°1, 2017.
- Collin C., Marchal N., 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 41 % des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », *Note d'information*, n°21-06, Depp, février 2021.
- Dares-France stratégie, « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport présenté à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social*, Boisson-Cohen M., Garner H., Zamora P. (coord.), janvier 2017.

Télécharger les données
des graphiques et
tableaux au format Excel

